

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 13 OCTOBRE 2016**

Délibération
n° 2016.10.111.B

**Marché de maîtrise
d'oeuvre pour le
délestage de la
station d'épuration de
Gond Pontouvre vers
la station de
Frégeneuil : avenant
n°2**

LE TREIZE OCTOBRE DEUX MILLE SEIZE à 17h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **06 octobre 2016**

Secrétaire de séance : Bernard CONTAMINE

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Guy ETIENNE, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Vincent YOU, Francis LAURENT

Absent(s) :

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 13 OCTOBRE 2016

**DELIBERATION
N° 2016.10.111.B**

RESSOURCES ET PROSPECTIVES / MARCHÉS
PUBLICS

Rapporteur : Madame GODICHAUD

**MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LE DELESTAGE DE LA STATION
D'EPURATION DE GOND PONTouvre VERS LA STATION DE FREGENEUIL : AVENANT
N°2**

Le marché de maîtrise d'œuvre pour le délestage de la station d'épuration de Gond-Pontouvre vers la station d'épuration d'Angoulême Frégeneuil a été lancé en septembre 2014 par procédure adaptée.

Le pouvoir adjudicateur a attribué le marché à la société HYDRAULIQUE ENVIRONNEMENT - 23 rue de Paris - 16000 ANGOULEME, pour un montant de 114 700 € HT.

Un avenant n°1 a eu pour objet de modifier le début de chaque mission qui se fait maintenant à compter d'un ordre de service et non à la fin de la mission précédente.

Aujourd'hui, il est nécessaire de passer un nouvel avenant pour valider le coût prévisionnel des travaux au stade de l'avant-projet définitif (APD) et établir le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre.

A la demande du maître d'ouvrage, le programme a été modifié faisant passer le coût prévisionnel des travaux de 3 700 000 € HT (valeur octobre 2014) à 5 498 022 € HT (valeur janvier 2016).

En effet, le programme initial avait pour objectif la suppression de la station de Gond-Pontouvre afin d'éliminer les rejets dans le ruisseau de « la Font Noire ». Lors de l'élaboration de l'avant-projet, les différentes hypothèses de travail ont amené le comité de pilotage à retenir un projet plus ambitieux visant à améliorer, pérenniser la filière « collecte, traitement des effluents urbanisés du secteur de Gond-Pontouvre » en tenant compte du coût d'exploitation.

Suite à la modification du coût prévisionnel des travaux, des négociations ont été engagées avec la maîtrise d'œuvre pour ramener son taux de rémunération de 3,10 % à 2,50 %.

Le forfait définitif de rémunération est donc de : $5\,498\,022,00 \times 2,50\% = 137\,450 \text{ € HT}$.

Le montant en plus-value de l'avenant n°2 s'élève à 22 750 € HT.

Le montant du marché passe de 114 700 € HT à 137 450 € HT, ce qui représente une augmentation de 19,83 % par rapport à son montant initial.

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 29 septembre 2016,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre pour le délestage de la station d'épuration de Gond-Pontouvre vers la station d'épuration d'Angoulême Frégeneuil, relatif à la fixation du forfait définitif de rémunération, pour un montant en plus-value de 22 750 € HT.

DE VALIDER le coût prévisionnel des travaux au stade de l'avant-projet définitif.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Mme Fabienne GODICHAUD en sa qualité de 3^{ème} Vice-Présidente en charge des marchés publics, à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget assainissement - article 2313 - opération 201401 – autorisation de programme n°2.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 18 octobre 2016	<u>Affiché le :</u> 18 octobre 2016

**MAITRISE D'ŒUVRE D'INFRASTRUCTURE : DELESTAGE DE LA STATION
D'EPURATION DE GOND PONTOUVRE VERS LA STATION D'EPURATION
D'ANGOULEME FREGENEUIL – marché n°2014_55**

Avenant n°2

IDENTIFIANT DE L'ORGANISME QUI A PASSE LE MARCHE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME
25 Boulevard Besson Bey 16023 ANGOULEME CEDEX

représentée par Monsieur Jean François DAURÉ, Président, habilité à signer le présent avenant par délibération du Bureau n° 111 B en date du 13 octobre 2016 et par arrêté n° 32 en date du 26 mai 2014 portant délégation de fonctions, délégation et subdélégation de signature à Madame Fabienne GODICHAUD en sa qualité de 3ème vice Présidente

TITULAIRE DU MARCHE

HYDRAULIQUE ENVIRONNEMENT

23 Rue de Paris
16000 ANGOULEME

Numéro d'identité d'entreprise : 431 412 790 000 39
Code APE : 7112B
Immatriculée au RCS sous le n°431 412 790
Représentée par Monsieur Claude SCHAAL

IMPUTATION BUDGETAIRE

Budget assainissement 231320 - Opération 70201401

DATE DE SIGNATURE ET DE NOTIFICATION DU MARCHE

Date de signature du marché : 31 décembre 2014
Date de notification du marché : 05 janvier 2015
N° du marché : 2014_55

MONTANT DU MARCHÉ

Le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre est décomposé comme suit :

Eléments de mission	Taux de rémunération	Montant €HT
AVP	11,61 %	9 640,00
PRO	8,33 %	6 915,00
ACT	14,68 %	13 977,50
VISA	10,56 %	8 767,50
DET	47,28 %	39 270,00
AOR	5,41 %	4 490,00
	100,00 %	83 060,00
Missions complémentaires		Montant €HT
MC 1 : étude préliminaire		22 495,00
MC2 : rédaction cahier des charges pour étude complémentaire de réduction des eaux parasites		4 645,00
MC 3 : rédaction convention de passage		4 500,00
Total honoraires		114 700,00

AVENANT PRECEDENT

L'avenant n°1 avait pour objet de modifier le début de chaque mission prévue dans le marché. Celui ci se fera à compter d'un ordre de service et non à la fin de la mission précédente.

OBJET DU PRESENT AVENANT

L'avenant n°2 a pour objet de valider le coût prévisionnel des travaux au stade de l'Avant-Projet Définitif (APD) et d'établir le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre.

A la demande du maître d'ouvrage, le programme a été modifié faisant passer le coût prévisionnel des travaux de 3 700 000,00 €HT (valeur octobre 2014) à 5 498 022,00 €HT (valeur janvier 2016).

En effet, le programme initial avait pour objectif la suppression de la station de Gond-Pontouvre afin de supprimer les rejets à la Font Noire. Lors de l'élaboration de l'avant-projet, les différentes hypothèses de travail ont amené le comité de pilotage à retenir un projet plus ambitieux visant à améliorer, pérenniser la filière « collecte, traitement des effluents urbanisés du secteur de Gond-Pontouvre » en tenant compte du coût d'exploitation.

Suite à cette modification du coût prévisionnel des travaux, des négociations ont été engagées avec la maîtrise d'œuvre sur son taux de rémunération. Celle-ci a consenti à ramené son taux de rémunération de 3,10 % à 2,50 %.

Le forfait définitif de rémunération est donc de :
 $5\,498\,022,00 \times 2,50\% = 137\,450,00 \text{ € HT (arrondi)}$.

L'avenant n° 2 est donc d'un montant en plus-value de 22 750,00 € HT.

Ainsi, la répartition des honoraires de maîtrise d'œuvre s'établit comme suit :

MARCHÉ DE BASE			AVENANT N°2	MARCHÉ APRES AVENANT n°2	
Éléments de mission	Taux de rémunération	Montant €HT	Montant €HT	Nouveau taux de rémunération	Nouveau Montant €HT
AVP	11,61	9 640,00	0,00	9,09	9 640,00
PRO	8,33	6 915,00	7 020,00	13,15	13 935,00
ACT	14,68	13 977,50	6 020,00	18,87	19 997,50
VISA	10,56	8 767,50	1 800,00	9,97	10 567,50
DET	47,28	39 270,00	7 650,00	44,26	46 920,00
AOR	5,41	4 490,00	450,00	4,66	4 940,00
	100,00	83 060,00	22 940,00	100,00	106 000,00
Missions complémentaires		Montant €HT			Nouveau Montant €HT
MC 1 : étude préliminaire		22 495,00			22 305,00
MC2 : rédaction cahier des charges pour étude complémentaire de réduction des eaux parasites		4 645,00			4 645,00
MC 3 : rédaction convention de passage		4 500,00			4 500,00
Total honoraires		114 700,00			137 450,00

Le montant des honoraires passe de 114 700,00 à 137 450,00 €HT ce qui fait une augmentation de 19,83 % par rapport au montant initial du marché de maîtrise d'œuvre.

DISPOSITIONS FINALES

Les dispositions du présent avenant prennent effet le jour de sa notification.

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas d'incompatibilité.

SIGNATURES

Fait en un seul original à _____, le
Signature du titulaire

ANGOULEME, le

Le Pouvoir adjudicateur
P/ le Président, la Vice-Présidente

Fabienne GODICHAUD